Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

ID: 035-213500192-20241009-05\_09\_2024-DE

# COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04/10/2024

Date d'affichage 14/10/2024

Nombre de conseillers

En exercice: 19

Présents: 13 Votants : 16

L'an deux mil dix vinat auatre

Le 09 octobre à 20 Heures 00 Minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

### **ETAIENT PRESENTS:**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, BRIAND Henri, GORON Rémy, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine.

# Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane.

**ABSENTS** : Néant

POUVOIR : Fabienne LANDAIS donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, ROCHELLE Stéphane, donne pouvoir à Pascal HERVÉ,

# Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

#### N°05-09-2024 Dénomination de voies

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la dénomination des futures voies internes au lotissement Le Grand Verger ainsi qu'à la voie le bordant sur sa partie nord ; ainsi que la voie comprise entre la route de St Rémy et le carrefour entre rue du Châtelet et le boulevard Castel Marie.

Il précise que la numérotation de ces voies sera effectuer au travers d'un arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité (4 abstentions) :

## Décide de dénommer et de créer les voies suivantes :

- Rue de Rennes la voie comprise entre l'intersection de la rue du Châtelet et du boulevard Castel Marie et la route de Saint Rémy, passant le long du lieudit La Croix Marelle
- Rue du Champ Gérault : la voie communale reliant la route de Saint Rémy au lieudit Gérault

Envoyé en préfecture le 15/10/2024 Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID: 035-213500192-20241009-05\_09\_2024-DE

- Impasse des Pépins d'Or : la future voie communale du lotissement le Grand Verger desservant le macrolot n°2
- Impasse du Pommé : la future voie communale du lotissement le Grand Verger desservant le macrolot n°3

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance Marie-Claude DURAND

Juan

Le Maire Pascal HERVÉ